

CARNAVAL d'hiver à St-Léon

Une journée festive pour toute la famille!

Samedi 21 février | 🕒 11 h à 19 h | 📍 Centre des loisirs

SUR PLACE

Food truck : Les Roy de la Bouffe

ACTIVITÉS INTÉRIEURES

- Chocolat chaud, café et douceurs
- Cantine disponible : chips et jus (prévoyez \$)
- Artisans sur place
- Mini-hockey intérieur

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

- Glissades
- Patinage libre
- Souque à la corde
- Compétition amicale de sciage (Allez, viens tester ça !)
- Hockey-bottines | 13 h à 14 h
- ◆ Apporte ton équipement
- Tire sur la neige | 15 h à 16 h
- Peinture sur neige | 14 h à 15 h
- Feu de bois en tout temps à votre disponibilité

Venez jouer dehors, vous réchauffer à l'intérieur
 et profiter de l'hiver ensemble
 — un événement qui nous rassemble!

Votre municipalité en bref

Saint-Léon-le-Grand

Février 2026



Bureau municipal

Téléphone : 819-228-3236 #1

Télécopieur : 819-228-8088

Courriel : hoteldeville@st-leon.com

Horaire : Lundi au jeudi

9h à 12h et 13h à 16h30

Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 10 mars 2026

Heure : 19h00

Endroit : Porte côté latéral gauche
du bureau municipal

Bonjour à tous,

Nous avons un nouveau comité de vitalisation en place. Merci aux citoyens qui vont donner de leur temps à travailler des projets pour dynamiser notre milieu.

Le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 fut déposé mercredi le 4 février 2026 en réunion extraordinaire. L'auditeur nous fait part d'avoir reçu une bonne collaboration avec l'administration municipale et débutera le bilan 2025 sous peu.

Les employés de voirie sont présentement actifs à remplacer certains compteurs d'eau défectueux sur le territoire de la municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec la municipalité si vous avez des questions.

Le programme d'aide aux jeunes sportifs sera disponible encore cette année. Profitez du montant mis à votre disposition pour nos jeunes actifs.

Le comité des loisirs vous organise un Carnaval d'Hiver. Suivez notre page Facebook de la Municipalité pour prendre connaissance de l'évènement qui se veut rassembleur pour notre milieu.

Christian Charette

Maire

Résumé des procès-verbaux

- Adoption du règlement général RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
- Dépôt au DGE des formulaires 1038- Liste des donateurs et rapport de dépenses
- Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- Autorisation d'enchérir - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- MRC Maskinongé - Versement de la quote-part
- Emprunt temporaire - TECQ 2019-2024
- Congrès annuel 2026 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMO)
- Protection personnelle des élus pour 2026 par la commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Camp de jour 2026 - Embauche d'une coordonnatrice responsable du camp de jour et de deux animatrices
- Absence du responsable à l'aménagement et à l'urbanisme
- Achat d'un détecteur de gaz et des accessoires nécessaires à son utilisation
- Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien 2025-2026 - Dossier numéro QLT84839 - Reddition de comptes
- Dépôt des bilans de la qualité de l'eau potable 2023-2024
- Mandat à Richelieu hydrogéologie Inc.
- Camp de jour 2026 - Autorisation des modalités, dépenses et spécifications
- Bilan - comité des loisirs 2025
- Compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité
- Demande de subvention au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Camp de jour et la Fête de la Famille 2026
- Distribution des arbres - Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
- Modification des membres du comité de vitalisation
- CNESST - Demande de formation de secouriste en milieu de travail
- Résolution d'appui au projet de rénovation et d'agrandissement de l'Aréna de Saint-Boniface

Compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité

Âge admissible : 0 à 17 ans (l'enfant âgé de 17 ans doit être inscrit au secondaire).

Les réclamations seront pour la période du 1er août 2025 jusqu'au 31 juillet 2026.

Montant maximum de 200\$ par enfant par année.

Exigences requises:

- QUE pour avoir droit à la compensation financière, il doit être établi que l'enfant demeure de façon permanente chez sa mère ou son père et que la résidence principale du parent est dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;
- QUE le paiement soit émis suite à la présentation des pièces justificatives officielles provenant d'un organisme reconnu (inscriptions des enfants) et ce une fois par année;
- QUE la municipalité accepte le cumulatif de plusieurs factures par enfant pour la période de remboursement soit du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026;
- QUE le remboursement soit fait une fois par année au mois d'octobre;
- QUE chaque enfant aura droit à un remboursement jusqu'à concurrence de 200 \$ par année de réclamation;
- QUE le chèque soit émis au nom du parent demeurant à St-Léon-Le-Grand qui fera la demande de compensation financière;
- QUE la municipalité se donne le droit de modifier en tout temps le budget, le % de remboursement et le maximum attribué;
- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand pourra mettre fin à cette aide, si elle le juge nécessaire, et ce à n'importe quel moment.

Le formulaire de réclamation est disponible au bureau municipal, sur le site internet de la municipalité ou peut être demandé par courriel à hoteldeville@st-leon.com.

1er versement des taxes

Nous vous rappelons que la première date d'échéance pour le paiement des taxes municipales est le **05 mars 2026**.

Paiements acceptés : chèque, argent ou institution financière.



ENCORE QUELQUES PLACES DISPONIBLES... FAITES-VITE!

COURS DE TABLETTE

ANDROID / IPAD 1 ET 2

Session débutant les 9 et 10 mars 2026

**Lundi pm : Cours Android
Mardi pm : Cours iPad
13h30 à 15h**

**8 cours d'une durée de 1h30
Coût: 90\$**

**Informations ou inscriptions:
819-228-3224**

Cours donnés au 624, Dalcourt, Louiseville



FADOQ ST-LÉON-LE-GRAND

Souper de la St-Valentin
Mardi le 24 février 2026
Au Centre des Loisirs

Dès 13h00 Baseball-poche - Cartes
Messe 16h00 - Souper 17h30
Moitié/moitié - Prix de présences
Danse avec Françoise et Rolland
Apportez vos consommations
Coût : 25.00\$

TERRE AGRICOLE À LOUER



Avis aux agriculteurs intéressés :

La municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire louer la terre agricole située à l'arrière du centre des loisirs pour la période de 2026 avec possibilité d'une année d'option pour 2027, pour activité agricole seulement.

D'une superficie d'environ 18 arpents, non drainée, libre dès maintenant pour culture à l'été 2026

Vous avez jusqu'au 26 février 2026 16h30 pour faire une offre par écrit au bureau municipal. Le prix offert doit être identifié pour l'année 2026 et que le prix pour l'année d'option soit le même que 2026. La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'année d'option. Pour information, contactez madame Roxane St-Yves, directrice générale, au 819-228-3236 au poste 3750.

février							mars								
D	L	M	M	J	V	S	n°	D	L	M	M	J	V	S	n°
							5								9
1	2	3	4	5	6	7	6	1	2	3	4	5	6	7	10
8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	13	14	11
15	16	17	18	19	20	21	8	15	16	17	18	19	20	21	12
22	23	24	25	26	27	28	9	22	23	24	25	26	27	28	13
								29	30	31					14

 RÉCUPATION + DÉCHETS
  ENCOMBRANTS

MATIÈRES COMPOSTABLES ÉCRIT EN ROUGE

POUR LES APPELS D'URGENCE DE SOIR ET FIN DE SEMAINE

Pour **les appels d'urgence**, tels les fuites d'eau, éboulis ou autre situation, en dehors des heures du bureau municipal, laissez un message clair et précis de la situation urgente au **819-228-3236, poste # 5**.



Camp de jour - Été 2026



Le camp de jour de Saint-Léon-le-Grand est de retour pour une 20^e année, le temps des inscriptions débute!

Coûts du camp de jour par enfant (4 ans et +):

	Résidents	Non-Résidents St-Sévère	Non-Résidents autre
1 ^{er} enfant:	230 \$	300 \$	375 \$
2 ^e enfant et plus :	175 \$	235 \$	310 \$

Coûts pour le service de garde par enfant :

	Résidents	Non-Résidents St-Sévère	Non-Résidents autre
Enfant :	155 \$	215 \$	260 \$

Un service de garde est mis en place pour la durée du camp de jour, mais le nombre d'enfants inscrits pourrait être limité.

Heures d'ouverture

Camp de jour : de 9h00 à 16h00
Service de garde : de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30

Durée du camp de jour

Du 25 juin au 07 août 2026 pour une période de 7 semaines

Les coûts seront payables en deux versements soit les 20 mai et 20 juin 2026.

Nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants avant le 16 avril 2026, à défaut de quoi un montant de 20 \$ par enfant sera ajouté au total de la facture.

*** Les places étant limitées, seulement s'il est nécessaire, les enfants de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère seront privilégiés**

Advenant un faible taux de participation au camp de jour, les responsables de son organisation pourront décider d'annuler le camp de jour pour cette année.



Municipalité de Saint-Léon-le-Grand

52, rue de la Fabrique
Saint-Léon-le-Grand (Québec) J0K 2W0
Courriel pour candidature : dq@st-leon.com

Offre d'emploi

Animateur (trice) de camp de jour

La municipalité de Saint-Léon-le-Grand, sous la supervision de la directrice générale, est à la recherche d'animateur(trice) pour son camp de jour 2026.

Les responsabilités diverses attenantes au poste sont :

- Prendre en charge les enfants âgés de 4 à 12 ans et les divertir ;
- Organiser des activités sportives et éducatives ;
- S'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants en tout temps ;
- Maintenir une discipline adéquate ;
- S'assurer de la propreté des lieux ;
- Accompagner et surveiller les enfants lors des sorties ;

Les postulants doivent spécifiquement :

- Aimer les enfants, avoir de la patience et de la discipline ;
- Avoir le sens de l'organisation et de l'imagination ;
- Être ponctuel et responsable ;
- Être débrouillard, dynamique, et fiable ;
- Avoir de l'expérience auprès des enfants, un atout ;
- Être titulaire ou en voie d'obtenir le « Diplôme d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur » (DAFA) ;
- Ou prêt à suivre la formation DAFA.

Le postulant doit :

- Avoir 16 ans et +

La durée du camp de jour est de 7 semaines entre le 24 juin et le 7 août 2026. L'horaire est variable du lundi au vendredi entre 7h30 et 17h30. La rémunération sera au taux de 18,50\$ de l'heure. Les curriculums vitae doivent être acheminés au bureau municipal ou par courriel aux coordonnées ici-bas **au plus tard le 12 mars 2026**.

Posez votre candidature

Veillez nous transmettre votre curriculum vitae, avant 16h30, le jeudi 12 mars 2026, par courriel à : dq@st-leon.com ou par la poste : 52, rue de la Fabrique, Saint-Léon-Le-Grand J0K 2W0

- Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées